

CHAMPIONNAT DU LIMOUSIN 2018

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète le Règlement Général des Epreuves Fédérales par Equipes

« Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du Règlement Général. »

Jeudi 5 Avril	Golf de MORTEMART
Jeudi 26 Avril	Golf de LIMOGES
Jeudi 3 Mai	Golf de BRIVE
Jeudi 24 Mai	Golf de PERIGUEUX
Jeudi 7 Juin	Golf de LA PORCELAINES
jeudi 14 Juin	Golf d'AUBAZINE
Jeudi 5 Juillet	Golf de NEUVIC
Jeudi 6 Septembre	Golf de SOUILLAC
Jeudi 20 Septembre	Golf de SAINT JUNIEN

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : Ouvert aux clubs de la Ligue, plus Souillac si le nombre de clubs de la Ligue est inférieur à 8.

Equipes de 6 joueurs ou joueuses.

Pour les joueurs : Etre né avant le 5 Avril 1968 et avoir un index inférieur ou égal à 26.4 au jour de la compétition.
Avoir son certificat médical valide.

FORME DE JEU

Equipes de 6 joueurs ou joueuses.

Matchplay BRUT : 4 simples, 1 greensome.

Match gagné (1 up à 3 et 2) : 1 point. Match partagé : 0.5 point. Match gagné (4 ou 5 up) : 1.5 point. Au-delà : 2 points.

Après 7 tours, demi-finales à Souillac (1 contre 4 et 2 contre 3) et matches de classement (5 contre 8 et 6 contre 7) Le double se jouera en foursome.

Puis Finale à Saint Junien et matches de classement.

Pour les phases finales, en cas d'égalité à la fin d'un match, play off en « mort subite » sur les trous choisis par le club organisateur, sauf si l'une des équipes a déjà gagné 3 matchs

ENGAGEMENT

150 € par équipe et par tour (sauf pour le club recevant) à régler par chèque à l'ordre du CD87. Les chèques sont à envoyer à Patrick Nouaillas 6 rue des violettes 87800 SAINT HILAIRE LES PLACES

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le comité de l'épreuve sera composé d'un responsable d'un CD et de 2 membres effectivement présents de la commission sportive du club organisateur.